

Règlement de l'animation

« Tu t'es vu quand t'as lu ? »

Article 1 : Organisation

Dans le cadre de « Partir en Livre », le réseau des bibliothèques de Fillière propose une animation « Tu t'es vu quand t'as lu ? » du 22 juin au 31 août 2022.

Article 2 : Conditions de participation

Cette animation est gratuite et ouverte à tous ; la participation des mineurs est soumise à l'autorisation parentale. L'autorisation ci-après est à remplir et à envoyer avec la photo.

Le participant à l'animation doit être dépositaire des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photographie. Cette autorisation pourra être demandée par les organisateurs.

Article 3 : Modalités de participation

Il est proposé au participant de partager leur expérience de lecture et de faire une photographie les montrant en train de lire, parce que l'on peut lire assis, couché, dans l'herbe, dans son bain...

Article 4 : Dépôt des photos

Les photos en fichier numérique devront être envoyées par mail à l'adresse suivante bibliotheque@commune-filliere.fr

Le nom et le prénom du participant devront être mentionnés dans le message. Pour les mineurs, l'autorisation parentale devra être jointe.

Il est également possible de déposer directement à la bibliothèque une photo imprimée.

Article 5 : Présentation des réalisations

Les photographies seront exposées dans les bibliothèques de Fillière pendant le mois de septembre et octobre.

L'organisateur se réserve le droit de retirer de l'animation, sans préavis toute photo à caractère pornographique, raciste, incitant à la violence ou ne correspondant pas au thème de l'animation.

Article 6 : Diffusion des photos

Les photos seront exposées dans les bibliothèques de Fillière. Elles seront également diffusées sur le site Internet des bibliothèques, le site Internet et la page Facebook de la mairie ou tout autre support de communication, sans limite de temps ni de lieu.

Article 7 : Droits d'auteur et droits à l'image

Chaque participant déclare et garantit :

- être l'auteur des photographies et par conséquent titulaire exclusif des droits de propriété littéraire et artistique à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des photographies,
- avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiées sur la photographie présentée ou des personnes propriétaires des biens représentés, de telle sorte que la responsabilité des organisateurs ne puisse pas être engagée du fait de l'utilisation de ladite photo dans le cadre de la présente animation,
- autoriser l'organisateur à fixer, reproduire et communiquer au public la photographie prise dans le cadre de cette animation.

Article 8 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou toute autre cause indépendante de sa volonté, l'animation devait être modifiée, écourtée ou annulée.

Article 9 : Informations nominatives et « vie privé »

Les informations nominatives recueillies font l'objet d'un traitement informatique. Les destinataires de ces données sont les membres de l'équipe organisatrice de l'animation « Tu t'es vu quand t'as lu ? ». Les informations nominatives sont conservées jusqu'à la fin de l'exposition des photos. Elles ne seront pas utilisées à des fins publicitaires, commerciales ou statistiques, mais uniquement dans le but de contacter les participants.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui les concernent, qu'ils peuvent exercer en s'adressant à Emilie Grogny, coordinatrice du réseau des bibliothèques, 9 place de la République, Thorens-Glières, 74570 Fillière.

Article 10 : Obligation

La participation à cette animation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez venir dans les bibliothèques de Fillière pendant les horaires d'ouvertures ou nous contacter par mail : bibliotheque@commune-filliere.fr
